

# LES BUS : INFOS PRATIQUES

Le Département organise les services de transports scolaires des élèves résidant dans les Hautes-Pyrénées, dans le cadre d'une délégation de la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée et de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Le matin, les navettes à destination des établissements démarrent à 7H40.

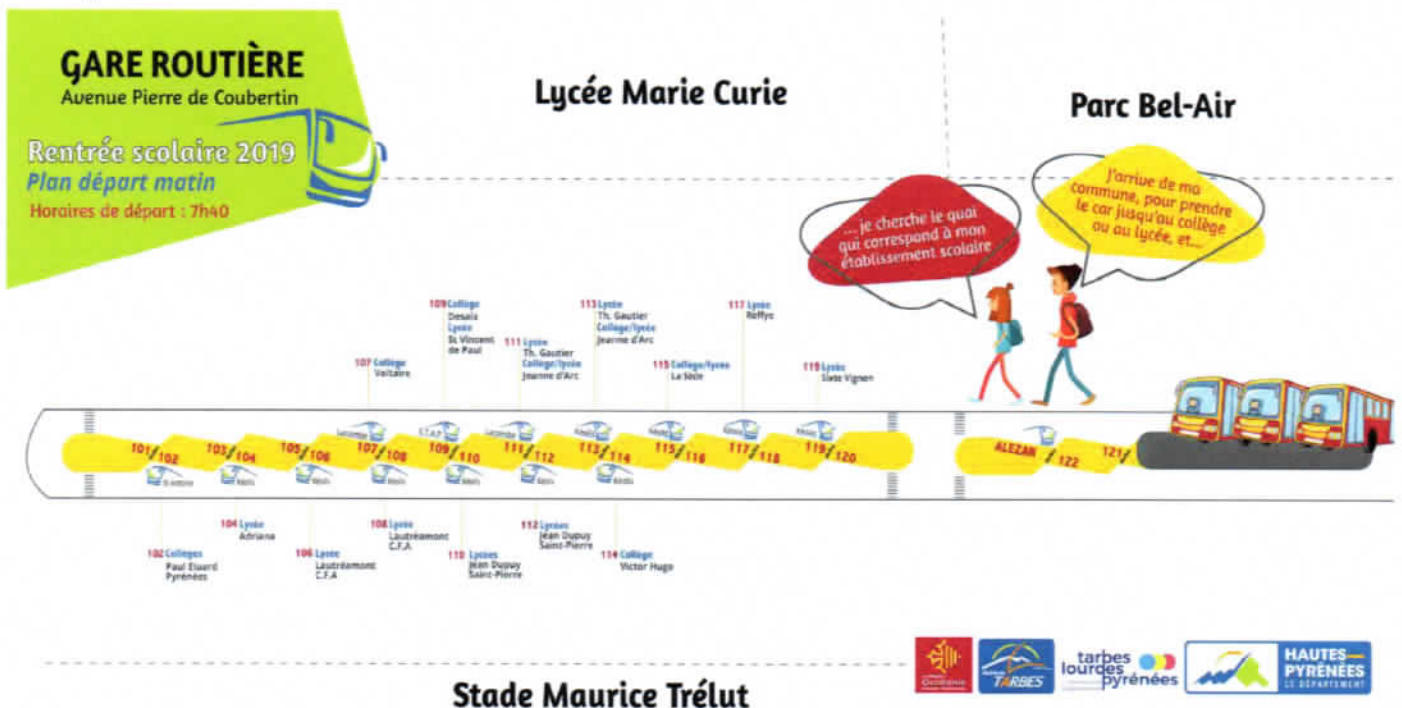
Après les cours, les autocars à destination des différentes communes démarrent à 17H25, 18H25 et 12H25 le mercredi.

Un service de navette assure les dessertes des établissements vers la Gare Routière.

Le matin, chaque établissement scolaire a un quai attribué.

Le soir, sur le même principe, les communes à desservir ont également un quai affecté.

Exemple :



## CAS PARTICULIERS

Les élèves internes effectuent également leur changement de car sur ce site.

Les élèves domiciliés à Oursbelille, Lagarde, Gayan, Siarrouy, Talazac, Saint-Lézer, Bazet, Andrest, Pujol, Vic – secteur Maubourget et secteur Castelnau-Rivière-Basse, peuvent être amenés, selon leur établissement, à utiliser le réseau urbain ALEZAN en guise de navettes.

Infos complémentaires sur les horaires : Département des Hautes-Pyrénées, 05 62 56 72 73.